

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 340-2017 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit:

Le 18 décembre 2017, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le Règlement numéro 340-2017 relatif au traitement des élus municipaux.

L'objet de ce règlement est de fixer la rémunération et l'allocation de dépense des élus municipaux, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Ce règlement est déposé à mon bureau au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Bolton-Ouest, ce 23 décembre 2017.



Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier